

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le 25 février à 18h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude SAINT-MARTIN, Maire.

Date de convocation : 19/02/2021

Présents: MM DARRAS Jérôme, COULON Josiane, DENEUX Gilles, LABRUYERE Véronique, ALET Josette, BOUYSSOU Christian, CAMPANA Robert, BAROUX Patricia

Procurations de Catherine LOUBIERES à Robert CAMPANA, de Freddy DECHAMPS à Patricia BAROUX

Secrétaire de séance : Véronique LABRUYERE

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 6 janvier est approuvé à l'unanimité.

N°2021-01

OBJET : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Jérôme DARRAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Claude SAINT MARTIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- 1) Lui donne acte à 10 voix pour de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLE</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	41224.35	16454.98	0.00	16454.98	41224.35
Opérations de l'exercice	155464.71	194058.30	152663.86	178367.61	308128.57	372425.91
TOTAUX	155464.71	235282.65	169118.84	178367.61	324583.55	413650.26
Résultat de clôture	0.00	79817.94	0.00	9248.77	0.00	89066.71

Restes à réaliser : 31000.00

Besoin/excédent de financement total : 58066.71

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

21751.23€ au compte 1068 (recette d'investissement)

58066.71€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

N°2021-02

OBJET : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Jérôme DARRAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Claude SAINT MARTIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) Lui donne acte à 10 voix pour de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLE</u>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	3133.82	0.00	0.00	24505.34	3133.82	24505.34
Opérations de l'exercice	30191.01	26048.40	197592.74	202535.68	227783.75	228584.08
TOTAUX	33324.83	26048.40	197592.74	227041.02	230917.57	253089.42
Résultat de clôture	7276.43	0.00	0.00	29448.28	0.00	22171.85

Restes à réaliser : 0.00

Besoin/excédent de financement total : 22171.85

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0.00€ au compte 1068 (recette d'investissement)

0.00€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

N°2021-02

OBJET : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET SERVICE DES EAUX

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Jérôme DARRAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Claude SAINT MARTIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- 1) Lui donne acte à 10 voix pour de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLE</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	41648.08	1841.82	0.00	1841.82	41648.08
Opérations de l'exercice	8779.24	11545.83	0.00	4497.82	8779.24	16043.65
TOTAUX	8779.24	53193.91	1841.82	4497.82	10621.06	57691.73
Résultat de clôture	0.00	44414.67	0.00	2656.00	0.00	47070.67

Restes à réaliser : 0.00

Besoin/excédent de financement total : 47070.67

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus
- 5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0.00€ au compte 1068 (recette d'investissement)

44414.57€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

N°2021-04

OBJET : DELIBERATION LISTANT LES NOUVELLES VOIES DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de faire appel au SDAIL (Service Départemental d'Assistance et d'Ingénierie du LOT) pour apporter une aide technique à la réalisation de l'adressage communale.

Cet adressage doit faciliter le travail des employés de la Poste, des secours et autres services publics et commerciaux.

Il est du ressort du conseil municipal de choisir le nom à donner aux places publiques, rues et hameaux. Le Maire propose au conseil de prendre connaissance de la liste des dénominations suivantes, classées par hameaux :

Le Bourg :

- Rue de la Bascule
- Place du Foirail
- Rue des Soles
- Place du Boulanger
- Impasse du Menuisier
- Rue de la Forge
- Rue du Muletier

Le Pech :

- Route du Pech
- Rue Sol del Sartre
- Rue Fortanier de Vassal

Le Pesquié :

- Route du Pesquié
- Route de Combarnel
- Route Pech de Mont

Le Plégat :

- Route du Plégat
- Chemin des Esclapiers
- Route de Galoubet

Roubinet :

- Route de Roubinet
- Route de la Bouysse
- Route de la Sesquière
- Route d'Insignerel

Mindigot :

- Route de Mindigot
- Route Moulin de Boulezat
- Route de Benives
- Chemin de Rauffet

Lamothette :

- Route de Lamothette
- Chemin de Berry

Bellecombe :

- Route de Bellecombe
- Route d'Imbelpech

Laborie :

- Route de Laborie
- Route de Coutens

Bourdarie :

- Route de Bourdarie
- Impasse de Moué
- Route de Labastidette

Le Treil :

- Route du Treil
- Route des Huguets

Lamostonie :

- Route de Lamostonie

Labarrie :

- Route de Labarrie

Pont de Rhodes :

- Route de Souillac
- Route de Tuffery

D 820 :

- Chemin de la scierie
- Route de Cahors
- Route de Bouyssinat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la dénomination des places publiques, rues, voies communales comme indiqué ci-avant
- d'accepter le système de numérotation pour chaque immeuble
- de procéder à la mise en place des plaques et numéros
- d'inscrire au budget primitif 2021 les crédits nécessaires à cette opération.

N°2021-05

OBJET : POSE DE RADARS PEDAGOGIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé au budget 2020 d'installer deux radars pédagogiques au bord de la D 820 à chaque entrée du village.

Le devis établi par la société ELAN CITE s'élève à 4070.70€ HT 4884.96€ TTC.

Cette dépense est susceptible d'être subventionnée par les amendes de police du Département à hauteur de 25% du montant hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 3 contre (Christian BOUYSSOU, Robert CAMPANA et Catherine LOUBIERES dont la procuration a été donnée à Mr CAMPANA) décide d'installer les 2 radars pédagogiques et de solliciter la subvention au titre des amendes de police auprès du Département du LOT.

- **RENOUVELLEMENT BAIL TERRAIN RELAIS TDF**

Actuellement le bail est d'environ 750 euros par an.

2 nouvelles propositions ont été faites à la mairie :

- De TDF (dénommée maintenant ATIAS) : 4500€/an + 300€/an pour l'entretien du chemin pendant 20 ans
- De la société VALOCIME : 4500€/an sans l'entretien du chemin, pendant 12 ans

Avant de prendre une décision il est décidé de bien étudier les 2 contrats.

- **TRAVAUX EGLISE ET MAIRIE**

L'entreprise TOCAVEN avait été retenue voilà plus de 2 ans. Les travaux n'ont toujours pas commencé. Il est décidé de faire un courrier à Mr TOCAVEN afin de le mettre en demeure. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

- **COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Il est décidé à l'unanimité de créer une commission action sociale : elle sera constituée de 2 membres : Josiane COULON et Josette ALET

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir une subvention de 160€ au budget 2021 à la chambre des métiers pour 2 enfants qui y sont scolarisés.
- 1 enfant de Frayssinet sera scolarisé l'année prochaine à l'école de SAINT CERNIN. Il faudra être vigilant et demander à la mairie de SAINT CERNIN que les frais de fonctionnement ne soient pas plus élevés que ceux payés aux RPI de SAINT GERMAIN et de LABASTIDE MURAT.
- Problème rencontré à la station de relevage pour la pose de la fibre, la gaine étant coincée dans le béton des fondations du multiple rural. Une fois que les réparations ont été faites, la SAUR annonce qu'elle va installer un nouveau coffret : coût 2500€ HT environ.